

04 oct 2024 -16:02

Conseil des ministres du 4 octobre 2024

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 4 octobre 2024 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 478 78 57 26
pieter-jan.devos@premier.fed.be

04 oct 2024 -16:02

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2024

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 29 avril 2024 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Voici les dossiers concernés :

Bureau de normalisation

- Missions déléguées au Bureau de normalisation (NBN) en matière de prénormalisation, d'antennes-normes et de postnormalisation

Travail

- Subventions aux organisations représentatives des travailleurs pour la formation des représentants des travailleurs dans l'entreprise, et subventions aux partenaires sociaux dans le cadre de la coopération internationale.

Santé publique

- Liste de trois dossiers : « preparedness fees », achat de doses additionnelles de vaccin contre la Mpox, accord annuel avec la Défense pour le CBRN-MUG
- Achat urgent d'antiviraux
- Subside octroyé à la Vlaams patiëntenplatform (VPP) et à la Ligue des usagers des services de santé (LUSS)
- Subside pour le projet-pilote "intégration d'experts de vécu dans le modèle de prise en charge des personnes en détention présentant des problèmes liés aux drogues"

Coopération au développement

- Liste de quatre subsides à l'IMT, l'UNWRA, la Monusco et l'OIT

Justice

- Liste de six dossiers concernant notamment un marché de services de pharmacie pour des maisons de détention et l'achat d'ordinateurs
- Achat de kits de collecteurs salivaires pour la police fédérale et la police locale

Intérieur

- Liste de sept dossiers concernant notamment les subsides « Fonds drogue » et l'acquisition d'imprimantes
- Subvention aux zones de police dans le but de renforcer et de soutenir la police de proximité

Affaires étrangères

- Désignation d'une entreprise pour la rénovation de la résidence de la représentation permanente à New York
- Services de nettoyage pour la Chancellerie belge à Tokyo

SPF BOSA

- Mission de consultance pour « ServiceNow »
- Mini concurrence concernant la publication de deux demandes de « work packages »
- Liste de deux dossiers relatifs à une commande dans le cadre d'un marché « expertise en matière d'assurance qualité », et à la prolongation d'un développeur API junior
- Liste de deux dossiers relatif à la commande de consultance ServiceNow et la prolongation d'une licence de logiciel

Régie des bâtiments

- Liste de six dossiers concernant notamment l'entretien des ascenseurs, l'achat de logiciels et des travaux à des bâtiments judiciaires
- Liste de sept dossiers relatifs à des projets menés dans divers bâtiments publics, comme l'installation de panneaux solaires et de systèmes photovoltaïques, le remplacement de chaudières, l'amélioration de la distribution d'eau et la modernisation de panneaux électriques

Politique scientifique

- Soutien à l'organisation de l'événement "Switch to Space" & Participation de la Belgique au 75^e "International Astronautical Congress".

institutions culturelles fédérales

- Dotations complémentaires aux institutions culturelles fédérales

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

BramDelen
Porte-parole
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

Barend Leyts
Porte-parole
+32 486 22 68 65
barend.leyts@premier.be

04 oct 2024 -16:02

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2024

Nomination du comité scientifique de l'AFSCA

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres du comité scientifique institué auprès de l'Agence fédérale pour la sécurité alimentaire.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

04 oct 2024 -16:02

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2024

Marché public SPF Justice

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour le SPF Justice.

Il s'agit de la livraison de services de pharmacie (préparation, délivrance, livraison et traitement) aux prisons belges.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

04 oct 2024 -16:02

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2024

Marché public pour l'Intérieur

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour divers services publics.

Il s'agit de tubes de détection destinés à la Protection civile, aux zones de secours et au SIAMU pour réaliser des mesures qualitatives et quantitatives de substances gazeuses.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

04 oct 2024 -16:02

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2024

Marché public pour la Régie des bâtiments

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour la Régie des bâtiments.

Il s'agit d'un marché pour la fourniture et la pose d'installations électriques dans les bâtiments publics pour les instances publiques fédérales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Axel Nulluy
Porte-parole
+32 472 87 74 29
axel.nulluy@michel.fed.be

04 oct 2024 -16:02

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2024

Modification des temps de conduite et de repos pour les camionnettes et les camions équipés de batteries électriques

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prévoyant des temps de conduite et de repos adaptés pour les camionnettes et les camions à batterie électrique dont la masse n'excède pas 4,25 tonnes.

Les camionnettes et les camions équipés d'une batterie électrique pèsent plus lourd que ceux équipés d'un moteur à combustion traditionnel et ont donc une charge utile inférieure si le seuil de 3,5 tonnes de masse maximale autorisée (MMA) est maintenu.

L'arrêté royal du 16 avril 2023 relatif au permis de conduire requis pour les camionnettes fonctionnant à l'hydrogène ou à l'électricité permet donc aux titulaires d'un permis de conduire B de conduire des camionnettes dotées d'un système de propulsion alternatif et d'une MMA allant jusqu'à 4,25 tonnes.

Afin de soutenir davantage l'utilisation de ces véhicules, le présent projet d'arrêté royal entend également prévoir une dérogation concernant le temps de conduite et de repos et une exemption de l'obligation d'utiliser le tachygraphe.

Le projet d'arrêté royal s'inscrit dans un premier temps dans le cadre d'un projet pilote. Les entreprises intéressées à participer doivent s'inscrire auprès du SPF Mobilité.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Thomas Delchambre
Porte-parole
+32 474 35 75 51
thomas.delchambre@gilkinet.fed.be

Benjamin Bergiers
Directeur de la Communication - Porte-parole
+32 473 30 90 22
benjamin.bergiers@gilkinet.fed.be

04 oct 2024 -16:02

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2024

Suivi de la mise en œuvre de la politique climatique fédérale

Sur proposition de la ministre du Climat Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a pris acte du rapport de synthèse 2024 dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la politique climatique fédérale.

En application du Green Deal, de la loi européenne sur le climat et de l'Accord de Paris, l'objectif du gouvernement fédéral était de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2030. Un système de gouvernance a été mis en place pour assurer un suivi centralisé de la politique fédérale. À cette fin, les ministres compétents ont remis au gouvernement fédéral 39 feuilles de route contenant les politiques et mesures prévues pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans dix domaines d'action : fiscalité et finances, énergie, transport et mobilité, économie, bâtiments publics, fonctionnement des entreprises publiques, coopération internationale, gouvernance climatique, adaptation et recherche.

Ces domaines constituent la base d'un cycle de suivi annuel pour l'opérationnalisation, l'évaluation et l'ajustement des politiques, dont le présent rapport de synthèse est le reflet annuel. Le rapport de synthèse 2024 décrit le contexte fédéral, national et international de la politique climatique, l'état d'avancement de chaque feuille de route et analyse l'impact des feuilles de route sur les réductions d'émissions de gaz à effet de serre, le financement et les progrès de la mise en œuvre.

Ce rapport sera rendu public et communiqué au parlement et aux organes consultatifs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@Khattabi.fed.be

Adrien Volant
Porte-parole (FR)
+32 497 82 39 56
adrien.volant@khattabi.fed.be

Mathias Bienstman
Porte-parole (NL)
+32 499 77 68 06
mathias.bienstman@khattabi.fed.be

04 oct 2024 -16:02

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2024

Énergie : enchères pour la livraison de capacité

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel concernant la fixation du scénario de référence des enchères 2025 pour la livraison de capacité.

Avec le mécanisme de rémunération de capacité, la Belgique vise à assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité. Plus précisément, le gouvernement veut garantir une capacité suffisante pour répondre à la demande en électricité.

Dans ce contexte, le projet d'arrêté ministériel définit l'ensemble des données et des hypothèses à retenir comme scénario de référence pour l'organisation des enchères en 2025 par le gestionnaire de réseau.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Pieterjan Desmet
Porte-parole (NL)
+32 471 51 34 35
pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be

04 oct 2024 -16:02

Appartient à [Conseil des ministres du 4 octobre 2024](#)

Adaptations du fonctionnement de l'AFCN

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à améliorer l'efficacité et le fonctionnement de l'AFCN.

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à améliorer l'efficacité et le fonctionnement de l'AFCN.

L'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) a pour mission de garantir la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre les dangers des rayonnements ionisants. Pour assurer la continuité de cette mission et améliorer l'efficacité de l'Agence dans l'accomplissement de cette tâche, l'avant-projet modifie la loi du 15 avril 1994 concernant l'AFCN.

L'avant-projet permet, entre autres, d'élaborer un cadre organisationnel et financier pour les études préparatoires sur le stockage en profondeur dans le cadre des études préliminaires pour les demandes de permis.

Il complète également la liste des mandats incompatibles afin de garantir l'indépendance de l'Agence.

Enfin, l'avant-projet donne au prochain gouvernement la possibilité d'établir, par arrêté royal, une dotation permettant à l'Agence d'assurer l'exercice de la mission qui lui est dévolue par la loi.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi portant modification de la loi du 15 avril 1994 relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants et relative à l'Agence fédérale de contrôle nucléaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue de la Loi, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 488 0511

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx

Porte-parole

+32 473 33 30 53

press@verlinden.belgium.be

04 oct 2024 -16:02

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2024

Transposition de la directive européenne portant l'implémentation du titre de voyage provisoire de l'Union européenne - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant l'implémentation du titre de voyage provisoire de l'Union européenne (TVP UE) tel que visé dans la directive européenne 2019/997 du Conseil établissant un titre de voyage provisoire de l'Union européenne et abrogeant la décision 96/409/PESC.

La directive européenne 2019/997 détermine le modèle uniforme du TVP UE et les conditions et procédures selon lesquelles les États membres de l'UE peuvent délivrer à l'étranger ce document à un ressortissant d'un autre État membre qui n'a pas de représentation propre sur place et ne dispose plus de titre de voyage valide.

L'avant-projet de loi vise à transposer la directive européenne dans le système juridique belge et établit uniquement les principes de base pour la délivrance du TVP UE, plus particulièrement ceux pour lesquels la directive ne donne aucune liberté aux États membres, ainsi que les autorités compétentes à le faire. Les modalités et conditions de délivrance pour lesquels les États membres disposent d'une certaine liberté seront déterminées dans un arrêté royal.

L' avant-projet est soumis à la signature du Roi en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Remy Esquiliche
Porte-parole (NL)
remy.esquiliche@diplobel.fed.be